|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Troisième réunion interrégionale (IRM‑3) chargée de la préparation  de la CMDT**  **Genève, Suisse, 10-11 mars 2022** | | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  | |  | |
|  | | **Document** **IRM21-3/72-F** | |
| **19 avril 2022** | |
| **Original:** **français** | |
| **Présidente de la réunion IRM-3** | | | |
| Rapport de la Présidente de la réunion IRM-3 | | | |
|  | | | |

Introduction et faits saillants

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) aura lieu du 6 au 16 juin 2022 au Kigali Convention Center, suite à l'aimable invitation du Gouvernement du Rwanda et à l'approbation du Conseil avec l'accord de la majorité des États Membres de l'UIT. Elle sera précédée du tout premier Sommet mondial de la jeunesse organisé dans le cadre de l'initiative Generation Connect de l'UIT, du 2 au 4 juin. La CMDT accueillera également du 7 au 9 juin 2022 la Table ronde "Partner2Connect" pour le développement du numérique, autre première pour l'UIT.

La troisième et dernière réunion interrégionale (IRM-3) chargée de la préparation de la CMDT s'est tenue le 10 mars 2022, sous la présidence de Son Excellence Mme Paula Ingabire, Ministre de l'information, des communications, de la technologie et de l'innovation du Rwanda et Présidente désignée de la CMDT, en présence de 136 participants. La liste des participants est disponible [ici](https://www.itu.int/dms_ties/itu-d/md/18/rpmirm/c/D18-RPMIRM-C-0071!!PDF-E.pdf).

Pendant la réunion, un rang de priorité élevé a été accordé au point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires en vue de la CMDT menés par le Bureau de développement des télécommunications de l'UIT (BDT) et par les six principales organisations régionales de télécommunication (énumérées ici dans l'ordre de leurs présentations), à savoir l'Union africaine des télécommunications (UAT); la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL); la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT); la Commission régionale des communications (RCC); la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT); et la Ligue des États arabes (LAS). Les sections 2 et 3 du rapport présentent l'état d'avancement de ces travaux préparatoires. Sept contributions écrites ont également été présentées à la réunion, dont quatre ont été soumises par des membres et trois par le BDT.

Les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) sont guidés pour l'essentiel par les décisions adoptées par les conférences mondiales de développement des télécommunications. Lors des trois IRM, un accent particulier a été mis sur la recherche d'un

consensus sur les principales questions qui seront examinées à la conférence de Kigali et qui en constitueront les principaux résultats. En effet, la CMDT, qui a pour thème "**Connecter ceux qui ne le sont pas encore afin de parvenir au développement durable**", devrait examiner et approuver:

1) une Déclaration, sur la base des propositions des États Membres et des Membres du Secteur de l'UIT-D, en tenant compte des suggestions faites par le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) ainsi que des nouvelles tendances et des questions qui se font jour dans le domaine du développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier dans les pays en développement. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays dont l'économie est en transition;

2) un plan d'action, sur la base des propositions des États Membres et des Membres du Secteur de l'UIT-D, en tenant également compte des suggestions du GCDT et en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement. Ce plan comprend:

a) des initiatives régionales proposées par les États Membres et les Membres du Secteur de l'UIT-D, qui couvrent la région Afrique, la région Amériques, la région des États arabes, la région Asie-Pacifique, la Communauté des États indépendants (CEI) et la région Europe. Les initiatives régionales ont pour objet de traiter différents domaines prioritaires des télécommunications/TIC, dans le cadre de partenariats et par le biais de la mobilisation de ressources, afin d'exécuter des projets relevant du plan d'action;

b) des Résolutions et Recommandations, nouvelles ou révisées;

c) des Questions, nouvelles ou révisées, qui seront étudiées par les commissions d'études de l'UIT-D.

La Déclaration et le plan d'action portent en général le nom du lieu où se tient la conférence. Le monde entier attend donc avec intérêt une Déclaration de Kigali solide et un Plan d'action de Kigali axé sur les résultats, qui favoriseront une connectivité universelle efficace ainsi qu'une transformation numérique durable.

On trouvera ci-après un résumé de la réunion.

# 1 Jeter les bases

La Directrice du BDT, Mme Doreen Bogdan-Martin, a souhaité la bienvenue aux participants en ces termes: "Grâce à une préparation rigoureuse, nous ferons en sorte que nos efforts produisent les plus grandes retombées possibles avec des résultats clairs, concrets, applicables et mesurables, qui transformeront non seulement l'environnement numérique de demain, mais nos vies à tous".

La Directrice a souhaité chaleureusement la bienvenue à Son Excellence Mme la Ministre Paula Ingabire et l'a remerciée pour l'importance que la République du Rwanda accorde aux travaux de l'UIT en proposant d'accueillir une grande conférence d'une telle importance à très bref délai. En ce qui concerne le Sommet mondial de la jeunesse organisé dans le cadre de l'initiative Generation Connect de l'UIT, la Directrice a fait observer ce qui suit: "Fort d'une jeunesse nombreuse et férue de technologies, le Rwanda est le lieu idéal pour que nos jeunes délégués puissent se rencontrer pour débattre des nombreuses questions qui se font jour concernant les technologies numériques et les possibilités qu'elles offrent au service du développement". Pour ce qui est de la Table ronde "Partner2Connect" pour le développement du numérique, la Directrice a indiqué ce qui suit: "Je prends note avec beaucoup de satisfaction des premières réactions des membres de l'UIT, qui je l'espère se traduiront par des engagements sérieux et concrets lorsque nous lancerons officiellement, le 16 mars 2022, notre plate-forme de soumission des engagements au titre de l'initiative P2C".

Son Excellence Mme Paula Ingabire s'est dite honorée d'avoir été élue Présidente de la réunion IRM-3 et Présidente désignée de la CMDT. Elle a souligné que la vocation des IRM était d'offrir une tribune pour améliorer le processus de préparation et produire des résultats concrets, en encourageant l'établissement d'un consensus sur les principales questions présentées pour examen et décision à la CMDT. À cet égard, elle a remercié son homologue le Ministre de l'Éthiopie, Son Excellence M. Ahmedin Mohammed, Ministre d'État du Ministère de l'innovation et des technologies, ainsi que Mme Roxanne McElvane Webber (États-Unis), Présidente du GCDT, d'avoir présidé respectivement la première et la deuxième IRM. "Le travail qu'ils accomplissent aujourd'hui sont grandement appréciés et reconnus", a indiqué la Ministre.

Soulignant les principaux résultats attendus de la CMDT, la Ministre a fait observer que le plan d'action qui serait adopté par la conférence fournirait le cadre thématique dans lequel le BDT serait censé intervenir de façon efficace au cours des années à venir et qu'à travers la Déclaration, les membres s'engageraient à concrétiser leur vision, qui est de connecter ceux qui ne le sont pas encore afin de parvenir au développement durable. La Ministre a expliqué que la proposition du Rwanda visant à accueillir la CMDT traduisait un engagement durable en faveur de la transformation numérique pour tous les pays en développement et la conviction de ce pays qu'il était grand temps d'organiser une CMDT en Afrique. "Nous espérons que l'organisation de la CMDT au Rwanda ne sera pas l'apanage de ce pays à lui seul, mais marquera l'attachement de l'Afrique aux travaux de l'UIT et consolidera notre contribution au développement des TIC au niveau mondial pour les années à venir", a conclu la Ministre.

L'ordre du jour ([Document 63](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0063/en)) a été adopté.

# 2 État d'avancement des travaux préparatoires du BDT en vue de la CMDT

Le BDT a informé les participants qu'à la suite d'une lettre ([DM-21/1025](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/21/dm/cir/S21-DM-CIR-01025!!PDF-F.pdf)) envoyée aux États Membres du Conseil le 6 décembre 2021, les Conseillers de ces États Membres avaient tenu une réunion de consultation informelle le 21 janvier 2022. Lors de leurs échanges de vues, les Conseillers sont convenus que la tenue de la CMDT à Addis-Abeba (Éthiopie) n'était plus une option viable. Soucieux de maintenir la tenue de la conférence en Afrique, ils ont invité les États Membres africains à proposer un autre lieu. Le 30 janvier 2022, le Secrétaire général a reçu une invitation officielle du Gouvernement du Rwanda en vue de tenir la CMDT à Kigali du 6 au 16 juin 2022, précédée du Sommet de la jeunesse. Les États Membres du Conseil ont à nouveau été consultés par une lettre en date du 2 février 2022 ([DM-22/1000](https://www.itu.int/md/S22-DM-CIR-01000/en)) et la majorité d'entre eux se sont dit favorables à ce changement de lieu et de dates. Suite à cette décision, tous les États Membres de l'Union ont été consultés sous couvert d'une lettre circulaire en date du 9 février 2022 ([CL‑22/4](https://www.itu.int/md/S22-SG-CIR-0004/en)) et la majorité d'entre eux ont accueilli favorablement la proposition du Rwanda.

Les invitations à participer à la CMDT ont été envoyées le 22 février 2022 aux États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur de l'UIT-D, aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, aux organismes du système des Nations Unies et aux organisations régionales.

La première mission de planification à Kigali aura lieu à la mi-mars 2022 et sera l'occasion, pour la délégation de l'UIT, de poursuivre les discussions. Des renseignements pratiques, destinés à aider les délégations à préparer leur participation seront communiqués après approbation par le pays hôte.

La date limite de soumission des contributions des membres est fixée au 16 mai 2022, conformément à la Résolution 165 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Délais de présentation des propositions et procédures d'inscription des participants aux conférences et assemblées de l'Union".

En mai 2021, le GCDT a approuvé la structure de la conférence, telle qu'illustrée dans la Figure 2.1 (voir le mandat dans le [Document TDAG-21/17](https://www.itu.int/md/D18-TDAG28-C-0017/en)) et le projet d'ordre du jour de la conférence, qui a été soumis au Conseil (21-31 mars 2022) pour approbation.

Figure 2.1: Structure de la CMDT, telle qu'approuvée à la réunion de 2021 du GCDT  
(24-28 mai 2021)

Table

Description automatically generated

Le Secrétariat de l'UIT mènera des consultations auprès des membres concernant les vice‑présidents de la conférence et les présidents et vice-présidents des commissions et du ou des groupes de travail de la plénière. Chaque région est invitée à soumettre ses propositions au sujet de ces fonctions avant le 16 mai 2022.

Des bourses pour la CMDT pourront être accordées aux délégués issus des États Membres remplissant les conditions requises, à savoir les PMA, les PDSL, les PEID et les pays dont l'économie est en transition. Les demandes de bourses doivent être envoyées à l'adresse [fellowships@itu.int](mailto:fellowships@itu.int) avant le 22 avril 2022.

Le Service du protocole de l'UIT ([protocol.service@itu.int](mailto:protocol.service@itu.int)) assurera la coordination du calendrier des réceptions pour la CMDT. Les possibilités de réceptions (pauses café, déjeuners, cocktails et dîners) sont fonction du programme de gestion du temps. Les créneaux prévus pour les réceptions sont attribués dans l'ordre des demandes.

## 2.1 Quelles sont les nouveautés de la CMDT?

Le **Sommet mondial de la jeunesse organisé dans le cadre de l'initiative Generation Connect** sera l'occasion, pour les représentants de la jeunesse du monde entier, de débattre et d'établir des relations avec des décideurs mondiaux du secteur des TIC. Des jeunes engageront une réflexion sur la façon de tirer parti des technologies pour progresser sur la voie de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et sur la manière dont ils peuvent contribuer, à travers leur participation, à changer le monde. Les jeunes de 18 à 29 ans sont invités à participer sur place, à Kigali, et les jeunes de 15 à 29 ans peuvent également participer à distance. La Directrice du BDT a encouragé toutes les délégations à envisager d'inclure les participants au Sommet de la jeunesse dans leur délégation nationale ou celle des Membres de Secteur, afin de former la prochaine génération d'apprentis délégués de l'UIT.

La **Table ronde "Partner2Connect" pour le développement du numérique** fait partie intégrante de la CMDT. Il est prévu qu'elle comprenne plusieurs débats de haut niveau, qui seront complétés par des séances en petits groupes et des séances ciblées, et offre des possibilités de nouer des contacts. Elle sera l'occasion pour les États Membres, les Membres du Secteur de l'UIT-D et les autres parties prenantes de prendre part à des discussions de haut niveau sur les enjeux et les perspectives du développement du numérique, de prendre des engagements concrets et de nouer de nouveaux partenariats.

La fracture numérique demeure un problème, en particulier dans les PMA, les PDSL et les PEID. La Coalition pour le numérique "Partner2Connect" (P2C) a été mise sur pied le 20 septembre 2021 pour remédier à ce problème et ses travaux s'articulent autour de quatre domaines d'action:

– **Accès: Connecter les populations partout dans le monde**

– **Adoption: Autonomiser les communautés**

– **Création de valeur: Instaurer des écosystèmes numériques**

– **Accélérer: Encourager les investissements**

Les participants de haut rang, notamment les Ministres et les directeurs généraux, ont la possibilité de prendre des engagements dans ces domaines. Le 24 février 2022, Inmarsat a annoncé qu'il ferait un don d'un montant de 1,2 million USD, sous la forme de temps d'émission de satellite afin de "connecter les populations partout dans le monde".

Autre première pendant la CMDT: le **Réseau de femmes (NoW)**, lancé en 2021 et qui compte six groupes régionaux très actifs. Le Réseau de femmes a pour ambition de promouvoir la participation active des femmes aux activités de l'UIT et aux travaux du secteur des TIC dans son ensemble, de donner de la visibilité aux femmes et de leur donner les moyens d'assumer des responsabilités plus importantes au sein de leurs délégations, lors de la CMDT et de futures manifestations analogues.

## 2.2 Observations des participants

Tous les participants qui ont pris la parole après les allocutions d'ouverture et les présentations du BDT ont remercié le Gouvernement du Rwanda d'avoir généreusement proposé d'accueillir la CMDT et ont indiqué qu'ils attendaient avec beaucoup d'intérêt le moment historique où ils se réuniraient dans cette ville merveilleuse qu'est Kigali.

Le représentant du Canada a annoncé que son administration financerait la participation de 12 jeunes au Sommet de la jeunesse et qu'elle était en train de mobiliser des fonds supplémentaires pour accroître ce nombre.

Le représentant du Koweït a remercié le Rwanda et la Ministre pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de promouvoir le développement et les partenariats au sein de l'UIT et a demandé si les administrations des États Membres recevraient une invitation officielle à transmettre aux universités et aux établissements universitaires intéressés. La Ministre a répondu par l'affirmative.

Le représentant de la Fédération de Russie a remercié le Gouvernement du Rwanda d'avoir prolongé d'un jour la durée de la conférence et a souligné que le programme final de la conférence devrait mettre l'accent nécessaire sur l'objectif central de la CMDT, qui est d'examiner les principaux documents comme les Résolutions, les Recommandations et le Plan d'action ainsi que les questions intéressant les commissions d'études. À cet égard, ces nouvelles manifestations d'une importance évidente n'empièteront pas sur les questions de fond étudiées par la conférence. La Présidente a répondu que tout serait mis en œuvre pour trouver des moyens de dialoguer avec les États Membres et les Membres de Secteur, afin qu'ils puissent faire part au préalable de leurs observations et de leurs contributions concernant ces sujets de discussion essentiels.

Le représentant de l'UAT a remercié le Rwanda d'être "disponible pour l'Afrique" et a exprimé sa reconnaissance aux États Membres du Conseil ainsi qu'à l'ensemble des États Membres, qui ont appuyé l'aimable invitation du Rwanda. Il s'est dit résolu à collaborer avec le BDT et la Ministre, pour veiller à ce que la CMDT soit véritablement une manifestation africaine. La Ministre a souscrit à cet engagement et souligné qu'elle comptait sur le soutien de l'UAT et, au reste, de tous les États Membres pour contribuer au succès de la conférence.

Le représentant de la Tunisie a remercié le Rwanda de tout mettre en œuvre pour que cette conférence se tienne en Afrique et a indiqué ce qui suit: "Nous saurons nous souvenir de cette générosité". S'agissant du Sommet de la jeunesse, la Tunisie souhaite que les administrations jouent un rôle actif et a proposé qu'elles bénéficient de la priorité pour envoyer les invitations directement aux jeunes des établissements universitaires – qui comprennent les instituts et les universités – étant donné qu'elles sont mieux placées pour coordonner la composition de leurs délégations.

Le secrétariat du BDT a répondu que l'invitation de l'UIT serait envoyée aux États Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur de l'UIT-D. S'agissant de la participation en présentiel à la conférence, les coordonnateurs désignés pour les conférences de l'UIT établiront et approuveront la composition finale de leurs délégations. En conséquence, toutes les administrations sont appelées à jouer un rôle essentiel dans la coordination de la participation de leur pays.

## 2.3 Prochaines étapes

Les participants à la réunion IRM-3 ont pris note avec satisfaction des travaux préparatoires en vue de la CMDT dans leur ensemble et la Ministre a fait observer que l'initiative Partner2Connect constituait déjà un programme passionnant et qu'au-delà des engagements pris, l'essentiel était de mobiliser les ressources indispensables pour produire des effets et réduire l'écart entre les personnes connectées et celles qui ne le sont pas. "Notre objectif est que la conférence soit un succès, mais nous pouvons aussi recenser des mesures concrètes et nouer des partenariats que nous superviserons à mesure que les travaux de l'UIT-D progresseront", a-t-elle indiqué.

# 3 État d'avancement des travaux préparatoires en vue de la CMDT menés par les organisations régionales de télécommunication

## 3.1 Union africaine des télécommunications (UAT)

L'UAT a tenu quatre réunions préparatoires (voir la Figure 3.1) et approuvé les priorités de l'Afrique pour la CMDT, révisé les initiatives régionales pour l'Afrique et approuvé 12 propositions africaines communes sur les Résolutions existantes de la CMDT ainsi qu'un projet de nouvelle Résolution sur la transformation numérique (voir le Tableau 3.1). En outre, l'Afrique a désigné des candidats pour plusieurs postes de direction au sein du GCDT, des commissions d'études de l'UIT-D (voir le Tableau 3.2) et des commissions de la CMDT (voir le Tableau 3.3).

Figure 3.1: Réunions préparatoires de l'UAT

Timeline

Description automatically generated

Priorités de l'Afrique pour la CMDT

La connectivité large bande, y compris dans les zones rurales et isolées, l'inclusion numérique; la cybersécurité et l'instauration de la confiance dans l'utilisation des TIC, la gestion du spectre et la réduction de la fracture numérique et de l'écart en matière de normalisation, l'instauration d'un environnement propice à la transformation numérique et à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, la promotion d'écosystèmes de l'innovation et l'utilisation des technologies émergentes au service du développement et l'examen des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) figurent au nombre des priorités de l'Afrique pour la CMDT.

Version révisée des initiatives régionales pour l'Afrique

– AFR1: Soutenir la transformation numérique pour permettre une transition rapide vers l'économie numérique tout en accélérant l'innovation en Afrique.

– AFR2: Mise en œuvre et expansion des infrastructures à large bande, de la connectivité et des technologies émergentes.

– AFR3: Renforcer la confiance, la sûreté et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication et la protection des données personnelles.

– AFR4: Promouvoir les technologies émergentes et les écosystèmes d'innovation.

Note: Chaque initiative comporte une composante relative au renforcement des capacités.

Tableau 3.1: Propositions africaines communes (AFCP)

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **MOD: Résolution 2 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Établissement de commissions d'études |
| **MOD: Résolution 8 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Collecte et diffusion d'informations et de statistiques |
| **MOD: Résolution 9 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre |
| **MOD: Résolution 11 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales, isolées et mal desservies et au sein des communautés autochtones |
| **MOD: Résolution 17 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Mise en œuvre aux niveaux national, régional, interrégional et mondial des initiatives régionales approuvées par les régions et coopération en la matière |
| **MOD: Résolution 34 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte avancée, l'atténuation des effets des catastrophes, les interventions et les opérations de secours |
| **MOD: Résolution 36 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Soutien à l'Union africaine des télécommunications |
| **MOD: Résolution 45 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam |
| **MOD: Résolution 63 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Attribution des adresses IP et mesures propres à faciliter le passage au protocole IPv6 dans les pays en développement |
| **MOD: Résolution 82 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Préserver et promouvoir le multilinguisme sur l'Internet en faveur d'une société de l'information inclusive |
| **MOD: Résolution 85 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Faciliter l'avènement de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale |
| **ADD: Projet de nouvelle Résolution** | Transformation numérique |

*Source*: Adapté de l'exposé présenté par l'UAT à la réunion IRM-3 le 10 mars 2022.

Tableau 3.2: Candidats de l'Afrique aux postes de direction du GCDT et des commissions d'études de l'UIT-D

|  | Candidats désignés par l'UAT | |
| --- | --- | --- |
| **Groupe et poste** | **Candidat(e)** | **Pays** |
| **Vice-Président du GCDT  Vice-Président du GCDT** | M. Christopher Kemei (2ème mandat)  M. Abdulkarim Oloyede (2ème mandat) | Kenya  Nigéria |
| **Présidente de la Commission d'études 1** | Mme Regina Bessou-Assoumou (2ème mandat) | Côte d'Ivoire |
| **Vice-Présidente de la Commission d'études 1** | Mme Caecilia Nyamutswa | Zimbabwe |
| **Vice-Président de la Commission d'études 2 Vice-Président de la Commission d'études 2** | M. Roland Yaw Kudozia (2ème mandat)  M. Henry Nkemadu (2ème mandat) | Ghana  Nigéria |

*Source*: Adapté de l'exposé présenté par l'UAT à la réunion IRM-3 le 10 mars 2022.

Tableau 3.3: Candidats de l'Afrique à des postes de direction dans le cadre de la CMDT

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Groupe et poste** | **Candidature** | Pays |
| 1. | **Commission 1 – Commission de direction: Vice-Président** | (Nom à ajouter) | Tunisie |
| 2. | **Commission 2 – Commission de contrôle budgétaire: Vice-Président** | M. Biggie Chiripanhura  [biggie.chiripanhura@potraz.gov.zw](mailto:biggie.chiripanhura@potraz.gov.zw) | Zimbabwe |
| 3. | **Commission 3 – Objectifs: Présidente** | Mme Regina Assoumou  [bessou.regina@artci.ci](mailto:bessou.regina@artci.ci) | Côte d'Ivoire |
| 4. | **Commission 4 – Méthodes de travail de l'UIT-D: Vice-Président** | M. Mohamed Benziane | Algérie (à confirmer) |
| 5. | **Commission 5 – Commission de rédaction: Vice-Présidente** | Mme Sharon Bosire  [bosire@ca.go.ke](mailto:bosire@ca.go.ke) | Kenya |
| 6. | **Groupe de travail de la plénière: Plan stratégique de l'UIT-D et Déclaration de la CMDT** | M. Richard Anago  [anago.richard@gmail.com](mailto:anago.richard@gmail.com) | Burkina Faso |

*Source*: adapté de la présentation de l'UAT lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

## 3.2 Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL)

Le représentant des États-Unis, au nom de la CITEL, a présenté l'état d'avancement des travaux préparatoires dans la région Amériques. Les travaux préparatoires de la CITEL sont menés par l'intermédiaire du Groupe de travail sur le suivi de la CMDT, de l'AMNT et de la CMTI du Comité consultatif permanent I (Télécommunications/TIC). Ce groupe de travail est placé sous la présidence de M. Santiago Reyes-Borda (Canada) et sous la vice-présidence de M. Greg Ratta (États-Unis). La CITEL a tenu 11 réunions et prévoit de tenir sa dernière réunion du 4 au 8 avril 2022 (voir la Figure 3.2) pour établir la version définitive de ses propositions à la CMDT.

Figure 3.2: Réunions préparatoires de la CITEL

Graphical user interface

Description automatically generated

*Source*: adaptée de la présentation de l'UAT lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

Le Tableau 3.4 énumère les conclusions déjà formulées dans la région en tant que propositions interaméricaines (IAP). Il est proposé de modifier sept résolutions (MOD) et d'en supprimer deux (SUP). Le Tableau 3.5 indique les résolutions qui font toujours l'objet de négociations, ainsi qu'un projet de mise à l'étude d'une nouvelle Question sur le large bande. La CITEL est convenue des candidatures suivantes aux postes de direction du GCDT et des commissions d'études de l'UIT-D pour la période 2022-2025, comme indiqué dans le Tableau 3.6.

Priorités pour la CITEL

La CITEL œuvre dans l'esprit d'une "UIT en adéquation avec sa mission" et collabore avec la Directrice du BDT, le GCDT et d'autres États Membres, pour faire de la CMDT un cadre propice qui encourage la conception et la mise en œuvre de solutions concrètes et efficaces pour le développement et l'utilisation des TIC dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID).

Pour la CITEL, il est important de renforcer la participation de ces pays aux travaux de l'UIT-D, en particulier des parties prenantes de la région des Amériques (y compris les petites et moyennes entreprises (PME) et les établissements universitaires).

La région Amériques souhaite que la CMDT examine de manière efficace les grandes priorités en matière de TIC au service du développement identifiées par les régions et axées sur la réduction de la fracture numérique sous toutes ses formes, qui noue le dialogue avec les communautés marginalisées, promeuve les réseaux communautaires et garantisse l'équité et l'égalité hommes‑femmes ainsi qu'une une mobilisation accrue des jeunes. La CITEL est déterminée à faire en sorte que les résultats de la CMDT rendent compte de mesures et de politiques concrètes et coordonnées communes à toutes les parties prenantes (États Membres, Membres de Secteur, Associés, société civile, ONG, institutions financières internationales, secteur privé et banques de développement). La CITEL souhaite adopter une approche ascendante, assortie de politiques destinées aux bénéficiaires de programmes, dont les points de vue sont essentiels pour déterminer les aspects sur lesquels l'action collective de l'UIT doit porter. Le renforcement de la coopération avec toutes les régions de l'UIT et les organisations régionales de télécommunication est également une priorité pour la CITEL.

Initiatives régionales de la région Amériques [priorités]

– AMS1: Déploiement d'infrastructures de télécommunication/TIC modernes, résilientes, sécurisées et durables.

– AMS2: Amélioration et intensification des programmes de maîtrise des outils et des compétences numériques et d'inclusion numérique, en particulier pour les populations vulnérables.

– AMS3: Appui efficace à la transformation numérique et aux écosystèmes de l'innovation dans le cadre de projets de connectivité modulables, financés et durables.

– AMS4: Mise en place d'environnements politiques et réglementaires propices, pour connecter ceux qui ne le sont pas encore grâce à des télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables propres à favoriser la réalisation des ODD et le passage à une économie numérique.

Tableau 3.4: Propositions interaméricaines (IAP) de la CITEL

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Résolution 11 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales, isolées et mal desservies et au sein des communautés autochtones |
| **MOD: Résolution 24 (Rév. Dubaï, 2014)** | Pouvoir conféré au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications d'agir entre les Conférences mondiales de développement des télécommunications |
| **MOD: Résolution 46 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Assistance en faveur des peuples et des communautés autochtones par le biais des technologies de l'information et de la communication |
| **MOD: Résolution 58 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers |
| **SUP: Résolution 61 (Rév. Dubaï, 2014)** | Nomination et durée maximale du mandat des présidents et vice-présidents des commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications |
| **MOD: Résolution 64 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Protection et appui pour les utilisateurs/consommateurs de services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication |
| **MOD: Résolution 78 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Renforcement des capacités pour lutter contre le détournement et l'utilisation abusive des ressources de numérotage du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT |
| **SUP: Résolution 81 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Perfectionnement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **MOD: Résolution 86 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Utilisation au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité |

*Source*: adapté de la présentation de la CITEL lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

Tableau 3.5: Projets de propositions interaméricaines de la CITEL en cours de négociation

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **MOD: Résolution 8 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Collecte et diffusion d'informations et de statistiques |
| **MOD: Résolution 22 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Procédures d'appel alternatives sur les réseaux de télécommunication internationaux et identification de leur origine dans le cadre de la fourniture de services internationaux de télécommunication |
| **MOD: Résolution 37 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Réduction de la fracture numérique |
| **MOD: Résolution 47 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Mieux faire connaître et appliquer les Recommandations de l'UIT dans les pays en développement, y compris les essais de conformité et d'interopérabilité des systèmes produits sur la base de Recommandations de l'UIT |
| **MOD: Résolution 59 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Renforcer la coordination et la coopération entre les trois Secteurs sur des questions d'intérêt mutuel |
| **MOD: Résolution 62 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Évaluation et mesure de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques |
| **MOD: Résolution 66 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Les technologies de l'information et de la communication et les changements climatiques |
| **MOD: Résolution 73 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Centres d'Excellence de l'UIT |
| **MOD: Résolution 79 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans la lutte contre la contrefaçon de dispositifs de télécommunication/d'information et de communication et le traitement de ce problème |
| **MOD: Résolution 82 (Rév. Dubaï, 2014)** | Préserver et promouvoir le multilinguisme sur l'Internet en faveur d'une société de l'information inclusive |
| **MOD: Résolution 84 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Lutter contre le vol de dispositifs de télécommunication mobiles |
| **MOD: Résolution 85 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Faciliter l'avènement de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale |
| **ADD: Projet de nouvelle Résolution** | Questions confiées aux commissions d'études de l'UIT-D – Large bande |

*Source*: adapté de la présentation de la CITEL lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

Tableau 3.6: Candidats de la CITEL à des postes de direction au sein du GCDT  
 et des commissions d'études de l'UIT-D

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Candidatures de la CITEL | |
| **Commission/groupe et fonction** | **Candidature** | **Pays** |
| **Présidente du GCDT** | Mme Roxanne McElvane Webber | États-Unis |
| **Vice-Présidente du GCDT** | Mme Agustina Brizzio | Argentine |
| **Vice-Présidente du GCDT** | Mme Andrea Grippa | Brésil |
| **Vice-Président de la Commission d'études 1 Vice-Président de la Commission d'études 2** | M. Roberto Mitsuake Hirayama  M. Victor Antonio Martinez Sanchez | Brésil  Paraguay |

*Source*: adapté de la présentation de la CITEL lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

## 3.3 Télécommunauté Asie-Pacifique (APT)

Le représentant de la République islamique d'Iran, au nom de l'APT, a présenté l'état d'avancement des travaux préparatoires dans la région Asie-Pacifique, mais a tout d'abord félicité la Ministre pour son élection à la présidence de la réunion IRM-3 et l'a remercié d'avoir accepté d'assumer les fonctions de Présidente désignée pour la CMDT. "Pour l'Afrique dans son ensemble, la possibilité de jouer un rôle dans le contexte mondial du développement des télécommunications et des TIC représente une occasion exceptionnelle. Nous sommes convaincus que sous votre direction éclairée et grâce à la compétence dont vous ferez preuve en tant que Présidente, la CMDT qui se tiendra dans votre pays sera un succès qui restera dans les mémoires."

L'APT a tenu cinq réunions préparatoires, la dernière étant prévue le 21 avril 2022 (voir la Figure 3.3) pour établir la version définitive de ses propositions communes et les soumettre à la conférence.

Figure 3.3: Réunions du Groupe de préparation de l'APT

Timeline

Description automatically generated

*Source:* adaptée de la présentation de l'APT lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022

Le Groupe de préparation de l'APT en vue de la CMDT est composé de trois groupes de travail (voir le Tableau 3.7) et s'est fixé trois objectifs: aider les Membres de l'APT à se préparer à la CMDT; rédiger des propositions formulées par les Membres de l'APT qui tiennent compte des intérêts de la région Asie-Pacifique en tant que contributions à la CMDT; et aider les Membres de l'APT lors de la CMDT.

Tableau 3.7: Responsables du Groupe de préparation de l'APT en vue de la CMDT

|  |
| --- |
| **Plénière – Président: M. Ahmad Reza Sharafat (République islamique d'Iran)** |
| Vice-Présidents: M. Norifumi Yamaguchi (Japon), M. Sung Joon Choi (République de Corée) |
| **Groupe de travail 1 (GT 1): Programme, commissions d'études et Questions associées** |
| Présidente: Mme Mina SeonminJun (République de Corée)  Vice-Présidentes: Mme Yapeng Wang (Chine), Mme Maryam Espandar (République islamique d'Iran) |
| **Groupe de travail 2 (GT 2): Méthodes de travail, Déclaration et Plan d'action** |
| Présidente: Mme Alexandra Borthwick (Australie)  Vice-Présidente: Mme Thasawan Samorwong (Thaïlande) |
| **Groupe de travail 3 (GT 3): Questions générales relatives au développement des TIC, y compris les initiatives régionales** |
| Présidente: Mme Memiko Otsuki (Japon)  Vice-Présidente: Mme Anna AmalinaImam Baweh (Malaisie) |

*Source:* adapté de la présentation de la CITEL lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

À ce jour, 15 propositions communes préliminaires de l'APT (PACP) ont été adoptées. Ces propositions communes préliminaires de l'APT comprennent: un projet de Déclaration de la CMDT; une proposition visant à ajouter de nouvelles initiatives régionales pour la région Asie‑Pacifique et à supprimer les initiatives existantes; une proposition relative aux priorités thématiques de l'UIT-D; des modifications apportées aux Résolutions 1, 8, 37, 45, 48, 64, 67 et 69 de la CMDT; une nouvelle Résolution de la CMDT sur l'utilisation des TIC pour lutter contre les pandémies; et une proposition de modification des Questions 1, 6 et 7 de la Commission d'études 1 (voir le Tableau 3.8).

Tableau 3.8: Liste de propositions communes préliminaires de l'APT (PACP)

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Question 1/1, Commission d'études 1 de l'UIT-D** | Stratégies et politiques pour le déploiement du large bande dans les pays en développement |
| **MOD: Question 6/1, Commission d'études 1 de l'UIT-D** | Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateurs |
| **MOD: Question 7/1, Commission d'études 1 de l'UIT-D** | Accès des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/technologies de l'information et de la communication |
| **MOD: Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **MOD: Résolution 8 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Collecte et diffusion d'informations et de statistiques |
| **MOD: Résolution 37 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Réduction de la fracture numérique |
| **MOD: Résolution 45 (Rév. Dubaï, 2014)** | Mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam |
| **MOD: Résolution 48 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Renforcement de la coopération entre régulateurs de télécommunications |
| **MOD: Résolution 64 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Protection et appui pour les utilisateurs/consommateurs de services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication |
| **MOD: Résolution 67 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la protection en ligne des enfants |
| **MOD: Résolution 69 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Faciliter la création d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique, en particulier pour les pays en développement, et coopération entre ces équipes |
| **Projet de nouvelle Résolution** | Utilisation des technologies de l'information de la communication pour lutter contre les pandémies |

*Source:* adapté de la présentation de l'APT lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

L'APT a approuvé les six points de vue ci-après. Un "point de vue" de l'APT est une position approuvée par une plénière du Groupe de préparation de l'APT en vue de la CMDT sur certaines questions, qui peut être soumise à une organisation internationale par le Secrétaire général de l'APT au nom des membres participant à la plénière.

1) Point de vue de l'APT sur le projet d'initiatives régionales pour la région Asie-Pacifique. Les initiatives en question sont les suivantes:

– ASP1: Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, y compris des pays insulaires du Pacifique, et des pays en développement sans littoral.

– ASP2: Tirer parti des technologies de l'information et de la communication pour favoriser l'économie numérique et des sociétés numériques inclusives.

– ASP3: Promouvoir le développement des infrastructures pour améliorer la connectivité numérique et connecter ceux qui ne le sont pas encore.

– ASP4: Créer un environnement politique et réglementaire favorable pour accélérer la transformation numérique.

– ASP5: Contribuer à la mise en place d'un environnement des TIC fiable et solide.

2) Point de vue de l'APT sur les priorités thématiques (déjà présenté lors de la réunion IRM‑2).

3) Point de vue de l'APT sur la vision de l'Asie-Pacifique concernant l'UIT-D (déjà présenté lors de la réunion IRM-2).

4) Point de vue de l'APT sur la Déclaration de la CMDT (voir le [Document 65](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0065/en) et la page 26 du présent rapport).

5) Point de vue de l'APT sur les résultats et les produits du Plan d'action (voir le [Document 66](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0066/en) et la page 27 du présent rapport).

6) Point de vue de l'APT sur la Résolution 1 (voir le [Document 67](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0067/en) et la page 27 du présent rapport).

## 3.4 Communauté régionale des communications (RCC)

Le représentant de la Fédération de Russie, qui a fait le point de la situation au nom de la RCC, a rappelé qu'une série importante de projets de propositions communes de la RCC avait été soumise à la deuxième réunion interrégionale tenue en décembre 2021. La présentation a donc porté principalement sur d'autres améliorations à apporter à ces propositions et sur une nouvelle proposition relative à la Résolution 2 (Établissement de commissions d'études). La série de propositions de la RCC s'articule autour des thèmes suivants: règlement intérieur, commissions d'études de l'UIT-D, statistiques sur les TIC et SMSI, questions régionales, membres, fracture numérique, communications d'urgence, protection des consommateurs et accessibilité, Internet des objets et projet de nouvelle Résolution sur l'utilisation des TIC et des télécommunications pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Le Tableau 3.9 donne la liste des 20 résolutions qu'il convient de modifier ou de supprimer. La RCC s'est mise d'accord sur les candidats à des postes de direction au sein du GCDT et des commissions d'études de l'UIT-D (voir le Tableau 3.10) et les candidats à des postes de direction lors de la CMDT (voir le Tableau 3.11).

Tableau 3.9: Liste des projets de propositions de la RCC

Règlement intérieur

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **SUP: Résolution 61 (Rév. Dubaï, 2014)** | Nomination et durée maximale du mandat des présidents et vice-présidents des commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications |
| **SUP: Résolution 81 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Perfectionnement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **SUP: Résolution 86 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Utilisation au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité |

Commissions d'études de l'UIT-D

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Résolution 2 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Établissement de commissions d'études |

Statistiques sur les TIC et Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Résolution 8 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Collecte et diffusion d'informations et de statistiques |
| **MOD: Résolution 30 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 |

Questions régionales

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Résolution 17 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Mise en œuvre aux niveaux national, régional, interrégional et mondial des initiatives régionales approuvées par les régions |
| **MOD: Résolution 21 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Coordination et collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales |
| **MOD: Résolution 31 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Travaux préparatoires régionaux pour les conférences mondiales de développement des télécommunications |

Membres

|  |  |
| --- | --- |
| **SUP: Résolution 27 (Rév. Hyderabad, 2010)** | Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **MOD: Résolution 71 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Renforcement de la coopération entre les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |

Fracture numérique

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Résolution 15 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Recherche appliquée et transfert de technologie |
| **MOD: Résolution 37 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Réduction de la fracture numérique |

Communications d'urgence

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Résolution 34 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte avancée, l'atténuation des effets des catastrophes, les interventions et les opérations de secours |

Protection pour les consommateurs et accessibilité

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Résolution 58 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers |
| **MOD: Résolution 64 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Protection et appui pour les utilisateurs/consommateurs de services issus des télécommunications/technologies de l'information et de la communication |
| **MOD: Résolution 67 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la protection en ligne des enfants |

Internet des objets

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Résolution 85 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Faciliter l'avènement de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale |

Télécommunications/TIC au service de la lutte contre la pandémie de COVID-19

|  |  |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Résolution** | Utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et pour atténuer ses conséquences et y remédier |

*Source*: adapté de la présentation de la RCC lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

Tableau 3.10: Candidats de la RCC à des postes de direction au sein du GCDT   
et des commissions d'études de l'UIT-D (second mandat)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Candidatures de la RCC | |
| **Commission/groupe et fonction** | **Candidature** | **Pays** |
| **Vice-Président du GCDT** | M. Arseny Plossky | Fédération de Russie |
| **Vice-Présidente de la Commission d'études 1** | Mme Anastasia Konukhova | Fédération de Russie |
| **Vice-Présidente de la Commission d'études 2** | Mme Maria Bolshakova | Fédération de Russie |

*Source*: *a*dapté de la présentation de la RCC lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

Tableau 3.11: Candidats de la RCC à des postes de direction lors de la CMDT

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Groupe/commission et fonction | Candidature | Pays |
| 1 | **Commission 1 – Commission de direction: Vice-Président** | M. Andrey Zhivov | Fédération de Russie |
| 2 | **Commission 2 – Commission de contrôle budgétaire:  Vice-Président** | M. Masud Azimov | Ouzbékistan |
| 3 | **Commission 3 – Objectifs: Vice-Présidente** | Mme Umida Musaeva | Ouzbékistan |
| 4 | **Commission 4 – Méthodes de travail de l'UIT-D: Vice-Président** | - |  |
| 5 | **Commission 5 – Commission de rédaction: Vice-Président** | M. Dmitry Cherkesov | Fédération de Russie |
| 6 | **Groupe de travail de la plénière: Plan stratégique de l'UIT-D et Déclaration de la CMDT: Vice‑Présidente** | Mme Sahiba Hasanova | Azerbaïdjan |

*Source*: adapté de la présentation de la RCC lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

## 3.5 Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)

Le représentant de la Lituanie, au nom de la CEPT, a présenté l'état d'avancement des travaux préparatoires dans la région Europe, mais a tout d'abord félicité le Rwanda, qui a bien voulu accueillir la CMDT, et la Ministre pour sa nomination en tant que Présidente désignée de la Conférence.

Créée en mai 2020, l'équipe de projet du Comité Com-UIT de la CEPT pour la CMDT prépare et coordonne les positions et les contributions de la CEPT et élabore des projets de propositions européennes communes (ECP) par l'intermédiaire de coordonnateurs désignés pour chaque question. L'équipe de projet s'est attachée principalement à coordonner les travaux avec le GCDT et ses groupes de travail. À cette fin, elle a désigné des coordonnateurs pour participer à toutes les réunions de ces groupes. Les positions ou les points de vue de la CEPT concernant le projet de Déclaration et les priorités thématiques sont ceux exprimés lors des réunions du GCDT.

Au moment de la rédaction du présent document, huit propositions européennes communes avaient fait l'objet d'un accord. La première concerne la vision de l'Europe pour l'UIT-D; la deuxième porte sur les priorités régionales pour l'Europe; les autres ont trait aux modifications apportées aux Résolutions 15, 21, 30, 31 et 45, à une suppression connexe de la Résolution 69, à la modification de la Résolution 23 et à la suppression de la Résolution 63, comme indiqué dans le Tableau 3.12. Ces propositions seront publiées prochainement sur le site web de la CMDT pour que toutes les parties concernées puissent en comprendre le fond.

Il existe également une série de nouvelles propositions européennes communes sur les modifications apportées à huit résolutions et sur la suppression de trois résolutions, comme indiqué dans le Tableau 3.13.

Tableau 3.12: Propositions européennes communes établies sous leur forme définitive

|  |  |
| --- | --- |
| **ECP 01: Vision concernant l'UIT-D** |  |
| **ECP 02: Priorités régionales pour l'Europe (2022‑2025):** | RP-EUR-1: Développement de l'infrastructure numérique  RP-EUR-2: La transformation numérique au service de la résilience  RP-EUR-3: Inclusion numérique et renforcement des compétences  RP-EUR-4: Confiance dans l'utilisation des technologies numériques  RP-EUR-5: Écosystèmes de l'innovation numérique |
| **ECP 03: MOD Résolution 15 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Recherche appliquée et transfert de technologie |
| **ECP 04: MOD Résolution 21 (Rév. Buenos Aires, 2017** | Coordination et collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales |
| **ECP 05: MOD Résolution 30 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030 |
| **ECP 06: MOD Résolution 31 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Travaux préparatoires régionaux pour les conférences mondiales de développement des télécommunications |
| **ECP 09: MOD Résolution 45 (Rév. Dubaï, 2014)** | Mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam  **SUP Résolution 69 (Rév. Buenos Aires, 2017)**  Mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam, et à faciliter la création d'équipes nationales d'intervention en cas d'incident informatique |
| **ECP 10: MOD Résolution 23 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Accès à l'Internet et disponibilité de l'Internet pour les pays en développement et principes de taxation applicables aux connexions Internet internationales  **SUP Résolution 63 (Rév. Buenos Aires, 2017)**  Attribution des adresses IP et mesures propres à faciliter le déploiement du protocole IPv6 dans les pays en développement |

*Source*: adapté de la présentation de la CEPT lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

Tableau 3.13: Nouvelles propositions européennes communes

|  |  |
| --- | --- |
| **ECP 07: MOD Résolution 34 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte avancée, l'atténuation des effets des catastrophes, les interventions et les opérations de secours |
| **ECP 08: MOD Résolution 37 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Réduction de la fracture numérique |
| **ECP 11: SUP Résolution 61 (Rév. Dubaï, 2014)** | Nomination et durée maximale du mandat des présidents et vice-présidents des commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications |
| **ECP 12: SUP Résolution 81 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Perfectionnement des méthodes de travail électroniques pour les travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **ECP 13: MOD Résolution 71 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Renforcement de la coopération entre les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT  **SUP Résolution 27 (Rév. Hyderabad, 2010)**  Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **ECP 14: MOD Résolution 66** | Les technologies de l'information et de la communication et les changements climatiques |
| **ECP 15: MOD Résolution 85** | Faciliter l'avènement de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale |
| **ECP 16: MOD Résolution 67** | Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la protection en ligne des enfants |

*Source:* adapté de la présentation de la CEPT lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

La CEPT s'est mise d'accord sur des candidats à des postes de direction au sein du GCDT et des commissions d'études de l'UIT-D (Tableau 3.14). La CEPT a entamé des discussions sur les présidents et vice-présidents des commissions de la CMDT et commencé à désigner des candidats pour occuper ces fonctions. Les candidats désignés à ce jour figurent dans le Tableau 3.15. La CEPT est consciente que l'Afrique a également proposé un président pour la Commission 3 et engagera des discussions et une coordination pour définir une marche à suivre.

La CEPT n'a pas encore achevé ses discussions sur la proposition européenne commune concernant la Résolution 1 de la CMDT, la note d'information à l'intention de la Conférence et la liste de coordonnateurs pour les thèmes. De nombreux changements se sont produits au cours des deux dernières années: un certain nombre de personnes ont été affectées à d'autres fonctions, tandis que de nouvelles personnes ont rejoint la CEPT. La CEPT doit donc revoir sa liste et désigner au besoin de nouveaux candidats

La CEPT prévoit de tenir trois réunions avant la CMDT: une réunion le 7 avril 2022, pour élaborer la note d'information et étudier la Résolution 1 de la CMDT; une réunion hybride (physique/virtuelle) du 17 au 20 mai 2022 à Londres, à laquelle toutes les régions ont été invitées; et, au besoin, une réunion le 30 mai 2022 pour régler les éventuelles questions en suspens.

Tableau 3.14: Candidats de la CEPT à des postes de direction au sein du GCDT   
et des commissions d'études de l'UIT-D

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Postes de direction au sein du GCDT et des commissions d'études | Candidatures de la CEPT | |
| **Commission/groupe et fonction** | **Candidature** | **Pays** |
| **Vice-Présidente du GCDT** | Mme Blanca Gonzalez | Espagne |
| **Vice-Présidente du GCDT   Vice-Président de la Commission d'études 1** | Mme Inga Rimkeviciene  M. Mehmet AlperTekin  M. Anthony Giannoumis | Lituanie  Turquie  Norvège |
| **Président de la Commission d'études 2 Vice-Président de la Commission d'études 2 Vice-Présidente de la Commission d'études 2** | M. Istvan Bozsoki  M. Dominique Wurges  Mme Alina Modan | Hongrie  France  Roumanie |

*Source:* adapté de la présentation de la CEPT lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

Tableau 3.15: Candidats de la CEPT à des postes de directions au sein du GCDT

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Potes de direction au sein du GCDT | Candidatures de la CEPT | |
| **Commission/groupe et fonction** | **Candidature** | **Pays** |
| **Commission 3 (Objectifs): Président ou Vice-Président** | M. Istvan Bozsoki | Hongrie |
| **Commission 5 (Commission de rédaction): Vice-Présidente** | Mme Blanca Gonzalez | Espagne |

*Source:* adapté de la présentation de la CEPT lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

## 3.6 Ligue des États arabes (LAS)

Le représentant de l'Arabie saoudite, au nom de la Ligue des États arabes, a présenté l'état d'avancement des travaux préparatoires dans la région des États arabes, mais a tout d'abord remercié le Ministre du Rwanda d'avoir proposé d'accueillir la CMDT et s'est déclaré convaincu que cette conférence serait couronnée de succès.

Le Groupe de préparation des États arabes en vue de la CMDT a été créé par le Conseil des ministres arabes des communications et de l'information en décembre 2019, sous la présidence de M. Mansour Alqurashi. Il est composé de trois groupes de travail, chacun dirigé par un président (voir le Tableau 3.16). Il assure la coordination avec les autres régions et entre les pays arabes en ce qui concerne les candidatures pour la CMDT et assure le suivi des travaux en vue de la CMDT.

Tableau 3.16: Responsables et structure du Groupe de préparation   
des États arabes en vue de la CMDT

|  |
| --- |
| **Groupe de préparation des États arabes en vue de la CMDT** |
| Président: M. Mansour Alqurashi (Arabie saoudite) |
| **Groupe de travail sur le Plan d'action, les Plans stratégique et opérationnel et les initiatives régionales** |
| Président: M. Salem Almawali (Oman) |
| **Groupe de travail sur la Déclaration, la rationalisation des Résolutions et les priorités thématiques** |
| Présidente: Mme Sameera Belal (Koweït) |
| **Groupe de travail du GCDT sur les activités préparatoires en vue de la CMDT** |
| Président: M. Alansari Almashagbah (Jordanie) |

*Source:* adapté de la présentation de la LAS lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

Le Groupe de préparation des États arabes s'est réuni à trois reprises (voir la Figure 3.4) et projette de tenir une dernière réunion en avril 2022 pour achever ses travaux préparatoires.

Figure 3.4: Réunions du Groupe de préparation des États arabes

Timeline

Description automatically generated

*Source:* adaptée de la présentation de la LAS lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

À ce jour, le Groupe de préparation des États arabes a décidé de modifier les Résolutions 8, 9, 22, 34, 45, 67 et 71 et de supprimer les Résolutions 27 et 61. En outre, le Groupe a présenté deux nouvelles résolutions: l'une sur les pandémies et l'autre sur la promotion de la transformation numérique au service du développement durable (voir le Tableau 3.17).

Tableau 3.17: Résolutions du Groupe de préparation des États arabes   
modifiées, supprimées ou nouvelles

|  |  |
| --- | --- |
| **MOD: Résolution 8 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Collecte et diffusion d'informations et de statistiques |
| **MOD: Résolution 9 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre radioélectrique |
| **MOD: Résolution 22 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Procédures d'appel alternatives sur les réseaux de télécommunication internationaux et identification de leur origine dans le cadre de la fourniture de services internationaux de télécommunication |
| **MOD: Résolution 34 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte avancée, l'atténuation des effets des catastrophes, les interventions et les opérations de secours |
| **MOD: Résolution 45 (Rév. Dubaï, 2014)** | Mécanismes propres à améliorer la coopération en matière de cybersécurité, y compris la lutte contre le spam |
| **MOD: Résolution 67 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Rôle du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT dans la protection en ligne des enfants |
| **MOD: Résolution 71 (Rév. Buenos Aires, 2017)** | Renforcement de la coopération entre les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et évolution du rôle du secteur privé au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **SUP: Résolution 27(Rév. Hyderabad, 2010)** | Admission d'entités ou d'organisations à participer comme Associés aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT |
| **SUP: Résolution 61 (Rév. Dubaï, 2014)** | Nomination et durée maximale du mandat des présidents et vice-présidents des commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications |
| **Projet de nouvelle Résolution** | Rôle des télécommunications/TIC dans les situations de pandémie (telle que la pandémie de COVID-19), en particulier dans les pays en développement |
| **Projet de nouvelle Résolution** | La transformation numérique au service du développement durable, y compris l'établissement de centres de données et d'informatique en nuage dans les pays en développement |

*Source*: adapté de la présentation de la LAS lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

Initiatives régionales du Groupe des États arabes

Le Groupe de préparation des États arabes s'est fixé les cinq priorités suivantes:

– Promouvoir la transformation numérique pour une transition rapide vers l'économie numérique et permettre l'inclusion numérique.

– Renforcer la confiance, la sécurité et la confidentialité dans l'utilisation des télécommunications/TIC à l'ère des technologies numériques nouvelles et émergentes.

– Développer l'infrastructure numérique, promouvoir l'accès universel et appuyer les villes et communautés intelligentes.

– Renforcer les capacités et encourager l'innovation et l'entrepreneuriat numériques.

– Élaborer une réglementation collaborative pour le numérique et harmoniser les cadres politiques et réglementaires applicables aux TIC.

Priorités thématiques

Concernant les priorités thématiques finales, le Groupe de préparation des États arabes attend toujours avec intérêt de compter les cinq priorités suivantes, au lieu de quatre: connectivité; transformation numérique; environnement propice; mobilisation des ressources et coopération internationale, priorités auxquelles s'ajoute le [renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC].

Déclaration de la CMDT

En ce qui concerne la Déclaration finale de la CMDT, le Groupe de préparation des États arabes estime que le projet de Déclaration proposé par le GCDT pourrait servir de base aux États Membres de l'UIT pour poursuivre l'examen et apporter des améliorations supplémentaires en vue de la CMDT, à laquelle la Déclaration sera établie sous sa forme définitive.

Le Groupe de préparation des États arabes est parvenu à un accord concernant les nominations suivantes aux postes de direction du GCDT, des commissions d'études de l'UIT-D et de la Commission de rédaction de la CMDT (voir le Tableau 3.18).

Tableau 3.18: Candidats aux postes de direction de la CMDT,   
du GCDT et d'une Commission d'études de l'UIT-D

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nominations du Groupe des États arabes | |
| **Commission/groupe** | **Fonction** | **Pays** |
| **GCDT** | Vice-Président | Arabie saoudite |
| **Commission d'études 2** | Président | Égypte |
| **Commission d'études 2** | Vice-Président | Émirats arabes unis |
| **Commission de rédaction de la CMDT** | Vice-Président | Koweït |

*Source*: Adapté de la présentation de la Ligue des États arabes lors de la réunion IRM-3, 10 mars 2022.

# 4 Contributions des Membres et du BDT

## 4.1 Vues de l'APT

[Document 65](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0065/en): cette contribution, présentée par la République islamique d'Iran, expose **les vues de l'APT sur le projet de Déclaration de la CMDT**. Lors de la 4ème réunion du Groupe de préparation de l'APT en vue de la CMDT, tenue du 24 au 28 janvier 2022, les 15 pays ci-après ont souscrit sans réserve au projet de Déclaration de la CMDT, qui avait été examiné à la réunion du GCDT tenue en novembre 2021: Australie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, République de Corée, Lao (R.d.p.), Malaisie, Myanmar, Samoa, Singapour et Thaïlande. Le projet de Déclaration de la CMDT comprend deux parties: la partie "*Nous déclarons*" et la partie "*Nous nous engageons*", chacune contenant six paragraphes.

La partie "Nous déclarons " porte sur:

1) **les personnes qui ne sont pas encore connectées** et qui ne peuvent tirer parti du potentiel de transformation des TIC;

2) **la crise liée au COVID-19** qui a bouleversé notre façon de vivre, de travailler, d'apprendre et de faire des affaires;

3) **les ressources humaines dotées de compétences numériques** entre les régions, entre les pays et au sein des pays dans les zones urbaines et les zones rurales, et entre les femmes et les hommes;

4) **l'inclusion numérique, la transformation numérique** et l'économie numérique;

5) **les Objectifs de développement durable** et **le** **Sommet mondial sur la société de l'information**;

6) **les pays en développement**, et en particulier **les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement**.

La partie "Nous nous engageons" répond à ces priorités.

[Document 66](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0066/en): cette contribution, présentée par l'Australie, expose les **vues de l'APT sur les réalisations et les produits figurant dans le Plan d'action de la CMDT**. Elle indique comment les 15 pays mentionnés dans le [Document 65](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0065/en) ci-dessus ont examiné et approuvé les modifications apportées aux réalisations et aux produits figurant dans le Plan d'action de la CMDT. Lors de ses délibérations, l'APT s'est efforcée d'associer plus clairement les activités relatives à l'économie numérique aux télécommunications/TIC et, dans le même ordre d'idées, d'établir un lien entre les propositions du GCDT et le mandat de l'UIT tel qu'il est énoncé dans les Résolutions existantes.

[Document 67](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0067/en): cette contribution, présentée par la République de Corée contient les **vues de l'APT sur les modifications apportées à la Résolution 1 de la CMDT**. Elle met en avant les modifications apportées à la Résolution 1 de la CMDT par les 15 pays énumérés dans le [Document 65](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0065/en) ci-dessus. Ces modifications visent essentiellement à mettre à jour les références figurant dans cette Résolution, pour tenir compte des pratiques et des activités actuelles de l'UIT, telles que le calendrier des réunions, la participation virtuelle et la participation à distance aux réunions, et les produits provisoires. En outre, les Membres de l'APT ont proposé de supprimer les termes "groupes de travail" dans la Résolution. Il a également été décidé, lors de la réunion de l'APT, d'adopter ces révisions de la Résolution 1 de la CMDT en tant que proposition commune préliminaire de l'APT (PACP).

### 4.1.1 Observations des participants

Le représentant du Nigéria, s'exprimant au nom du Groupe africain, a appuyé les trois documents de l'APT et demandé quelles étaient les étapes à venir. Le secrétariat du BDT a précisé que les documents étaient uniquement présentés pour examen et observations, étant donné que la réunion IRM n'est pas une réunion à caractère décisionnel. Cette réunion a pour but de favoriser la collaboration entre les régions, en les aidant à harmoniser leurs propositions avant la Conférence.

Le représentant de la République islamique d'Iran a remercié le Nigéria pour son appui et ajouté que la soumission de ces documents visait à faire connaître les résultats des discussions de l'APT aux autres organisations régionales de télécommunication, en leur offrant la possibilité de coordonner leurs vues sur ces questions, afin que les délégations soient mieux préparées et parviennent plus rapidement à un consensus à Kigali.

La Présidente de la réunion IRM-3 est convenue que même si la réunion IRM n'est pas censée prendre des décisions, elle offre néanmoins la possibilité aux participants de procéder à des échanges de vues. Pour reprendre ses propos: "Il est utile de bien comprendre la position de chacun, car en définitive, tous les participants ont intérêt à ce que soient élaborées des résolutions améliorées, représentant leurs vues sur les objectifs qu'ils s'efforcent d'atteindre dans les différentes régions".

### 4.1.2 Prochaines étapes

Les participants à la réunion IRM-3 ont pris note avec satisfaction des trois contributions et ont remercié l'APT d'avoir présenté les vues et les commentaires de la région Asie-Pacifique.

## 4.2 Proposition de révision de la Résolution 2

[Document 68](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0068/en): cette contribution, présentée par le représentant de la Fédération de Russie au nom de la RCC, contient une révision de la Résolution 2 (Rév. Buenos Aires, 2017) concernant l'établissement de commissions d'études. La révision proposée vise à définir le mandat des commissions d'études de l'UIT-D sur la base de deux priorités thématiques: "Connectivité et Transformation numérique".

Les propositions figurant dans l'Annexe 1 de ce document ont trait à celles qui ont été présentées par les commissions d'études elles-mêmes, selon lesquelles la priorité "Connectivité" relèverait de la Commission d'études 1, et la priorité "Transformation numérique" relèverait de la Commission d'études 2. La RCC propose de transférer la Question relative à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques à la Commission d'études 1 et la Question relative à l'accès des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/TIC à la Commission d'études 2, tout en reformulant cette Question de la manière suivante: "Accessibilité des télécommunications/TIC pour favoriser une communication inclusive".

Les propositions figurant dans l'Annexe 2 reposent sur les documents soumis par les commissions d'études à la réunion de novembre 2021 du GCDT et approuvés pour examen complémentaire à la CMDT. La RCC propose ce qui suit:

1) Transférer la Question 3/1 (Technologies émergentes, y compris l'informatique en nuage, les services sur mobile et les OTT: enjeux et perspectives, incidences sur le plan de l'économie et des politiques générales pour les pays en développement) à la Commission d'études 2 et la renommer Question 5/2.

2) Transférer la Question 5/2 (Utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe) à la Commission d'études 1 et la renommer Question 3/1.

3) Transférer la Question 7/2 (Stratégies et politiques concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques) à la Commission d'études 1 et la renommer Question 7/1.

4) Transférer la Question 7/1 (Accès des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers aux services de télécommunication/technologies de l'information et de la communication) à la Commission d'études 2, et la reformuler de la manière suivante: "Accessibilité des télécommunications/TIC pour favoriser une communication inclusive".

### 4.2.1 Observations des participants

Les propositions de la RCC ont suscité un débat intéressant. Le représentant de la Hongrie a estimé que le document constituait un bon point de départ, même s'il éprouve une certaine réticence à l'égard des propositions visant à transférer à la Commission d'études 1 la Question relative à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques, estimant que cette Question se rapporte davantage aux activités des villes intelligentes, par exemple, et que le thème de l'accessibilité concerne davantage les activités de la Commission d'études 1. Le représentant du Brésil a demandé si la RCC s'était penchée sur la fusion ou la réduction du nombre de Questions au sein de chaque commission d'études (on en compte actuellement sept par Commission). La formulation de cette Question tient au fait que dans la région Amériques, des discussions sont en cours sur la manière d'améliorer l'efficacité des travaux relatifs aux Questions et de créer des synergies, non seulement dans les Questions proprement dites, mais aussi au sein des commissions d'études. Le représentant des États-Unis a ajouté que la CITEL réfléchissait en effet aux gains d'efficacité possibles et aux lacunes à combler, ou aux domaines à mettre en avant.

En réponse à ces questions, le représentant de la RCC a expliqué qu'en ce qui concerne l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques, il fallait tenir compte de cette exposition au stade de la planification du déploiement de réseaux, et non plus tard, d'où le lien direct avec la connectivité. Pour ce qui est des fusions éventuelles, le représentant de la RCC a indiqué qu'il avait été envisagé de continuer de rationaliser et de fusionner des Questions, processus qui a été engagé à la CMDT-17 au cours de laquelle le nombre de Questions par commission d'études a été ramené de neuf à sept. La RCC, dans le cadre de son analyse (lors de l'élaboration de cette contribution), s'est efforcée d'harmoniser la structure des commissions d'études avec cinq Questions, mais s'est rapidement rendu compte que cette harmonisation nuirait considérablement à la structure existante. En outre, compte tenu du report de la CMDT de 2021 à 2022, la Conférence de Kigali va sans doute raccourcir la durée de la période d'études. Dans ces conditions, la RCC pense qu'il serait plus judicieux d'utiliser les propositions relatives aux Questions déjà élaborées par les commissions d'études.

Le représentant de la RCC a également suggéré d'attribuer la Résolution 2 à la Commission 3 et a fait observer que les principes directeurs régissant l'attribution des documents, tels qu'ils figurent dans le [Document 69](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0069/en), étaient précisément à l'origine de certaines des difficultés rencontrées lors de la CMDT-17.

Le représentant de la République islamique d'Iran a remercié la RCC, le Brésil et les États-Unis d'avoir attiré l'attention sur cette question très importante et a souligné que le "nombre de Questions à l'étude et le nombre de thèmes sont de la plus haute importance pour bon nombre de pays en développement. À ce titre, il convient d'être prêt à entamer des discussions appropriées sur ces deux aspects".

La Présidente du GCDT a souscrit à ces vues et a indiqué que le moment était venu pour les membres de déterminer la nature des travaux des commissions d'études pour la période 2022‑2025. En l'état actuel des choses, les Questions qui ont été adoptées ont été entérinées par les commissions d'études. Il est certes primordial de disposer d'observations de première main de la part de ceux qui ont étudié de près ces Questions au cours des quatre dernières années, mais il est également nécessaire d'apporter un regard neuf sur les Questions. Si le report des dates de la CMDT avait été tel que celle-ci n'aurait pu avoir lieu avant la Conférence de plénipotentiaires, qui doit se tenir à Bucarest (Roumanie) du 26 septembre au 14 octobre 2022, il aurait alors été justifié de poursuivre l'étude de la série actuelle de Questions. Mais tel n'est pas le cas, et les Membres ne devraient pas être censés se contenter d'approuver automatiquement les Questions actuelles. On dispose donc de suffisamment de temps pour veiller à ce que les membres adhèrent pleinement aux Questions, à la méthodologie et aux problématiques. De plus, les progrès technologiques se produisent à un rythme effréné, ce qui signifie que quatre ans représentent une longue période dans le domaine des télécommunications.

Des débats prolongés ont ensuite été consacrés à l'avenir des documents élaborés par les trois Groupes de travail créés par le GCDT en juin 2020 pour la préparation de la Conférence, à savoir le Groupe de travail du GCDT sur les activités préparatoires en vue de la CMDT (GT-GCDT-Prep), le Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques (GT‑GCDT-RDTP) et le Groupe de travail du GCDT chargé de la planification stratégique et opérationnelle (GT-GCDT-SOP).

Sachant que ces Groupes ont mené à bien leurs travaux, comme c'est le cas du GCDT lui-même du 8 au 12 novembre 2021, le représentant du Koweït a demandé des éclaircissements sur la question de savoir ce qu'il adviendra des documents finals établis par ces Groupes, notamment ceux élaborés par le GT-GCDT-RDTP.

Le secrétariat du BDT a précisé que ces documents avaient été mis à disposition sur le site web du GCDT dans la partie consacrée aux réunions correspondantes, ainsi que sur les pages web de chaque Groupe de travail, à titre d'information générale. Le Président du GT-GCDT-RDTP a ajouté que faute de temps, son Groupe n'avait pu achever l'examen de la Résolution 2. De même, les participants aux réunions conjointes de la Commission d'études 1 et de la Commission d'études 2 n'ont pu achever leurs travaux sur les Résolutions 1 et 2, faute de temps également. En conséquence, des divergences de vues subsistent. Pour aller de l'avant, le Président du GT‑GCDT‑RDTP a proposé que les coordonnateurs désignés par les organisations régionales de télécommunication tiennent des consultations informelles au sujet de la Résolution 2 et du nombre de thèmes et de Questions à étudier.

Les participants se sont félicités de cette proposition. Le représentant du Nigéria, s'exprimant au nom du Groupe africain, a fait savoir aux participants que l'Afrique avait envisagé de réduire le nombre de Questions en prévision d'un cycle d'études plus court et que son pays avait élaboré un document relatif à la Résolution 2 et aux Questions à étudier. Le représentant de la RCC a rappelé que l'exposé qu'il a présenté à cette réunion contient une liste indiquant, pour chaque Résolution, le coordonnateur et ses coordonnées.

La Présidente de la Commission d'études 1 (Côte d'Ivoire) a souligné qu'au cours des discussions informelles, il fallait examiner les Questions à l'étude en étroite harmonisation avec la Résolution 2 et s'est rangée à l'avis du représentant de la RCC selon lequel la Résolution 2 devrait être examinée par la Commission 3, afin d'éviter toute confusion et les pertes de temps qui ont été occasionnées lors de la CMDT-17.

Le représentant du Brésil a ajouté que les consultations informelles relatives à la Résolution 2 devraient être engagées sans tarder et devraient avoir pour but de parvenir à un accord avant la Conférence. En ce qui concerne l'attribution des Résolutions aux Commissions 3 et 4, le représentant du Brésil a également reconnu que des difficultés avaient été rencontrées lors de la CMDT-17 et a souligné la nécessité de trouver le juste équilibre dans l'attribution des résolutions à ces deux Commissions. L'essentiel est que tout soit mis en œuvre pour éviter d'attribuer un trop grand nombre de questions à étudier à la Commission 3, qui est devenue la Commission la plus lourdement mise à contribution lors des CMDT.

### 4.2.2 Prochaines étapes

Les participants à la réunion IRM-3 ont pris note avec satisfaction du document émanant de la RCC et sont convenus que les organisations régionales de télécommunication devraient désigner des coordonnateurs pour tenir des consultations informelles au sujet de la Résolution 2 et du nombre de thèmes et de Questions à étudier, afin de permettre une meilleure compréhension de ces questions à Kigali, et espère-t-on, de faciliter l'obtention d'un consensus à cet égard.

### 4.2.3 Statut des documents établis par le GCDT

À propos de l'examen des documents finals, la Présidente du GCDT a fait observer que le représentant du Koweït avait soulevé une question importante qui suscite de nombreuses interrogations. Il s'agit des produits finals du GCDT portant sur les éléments qui constituent habituellement les résultats de la CMDT, par exemple la Déclaration, le Plan d'action, les Questions mises à l'étude et les programmes du BDT. La Présidente a expliqué que les produits des Groupes de travail du GCDT étaient examinés lors des séances plénières du GCDT. Le GCDT a formulé des avis au sujet de ces produits et, dans certains cas, leur a apporté des modifications.

Il faut à présent disposer d'un guichet unique permettant de consulter les résultats des travaux effectués, au lieu d'avoir à parcourir toutes les archives des réunions des différents groupes. La Présidente du GCDT a demandé au BDT de réfléchir à la meilleure manière de centraliser dans un même espace tous les produits du GCDT, étant entendu que seul le projet de Déclaration, tel qu'approuvé à la réunion de novembre 2021, pourra servir de base aux membres pour formuler d'autres propositions de révision et apporter d'autres améliorations en vue de la CMDT – où ce texte sera établi sous sa forme finale. Les autres documents peuvent être utilisés par les membres ne serait-ce que pour mieux comprendre les discussions qui ont eu lieu et leur état d'avancement. La Présidente de la Commission d'études 1 (Côte d'Ivoire) a appuyé cette demande et demandé que le rapport du GCDT figurant dans le [Document 34](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0034/fr) soit mis à la disposition de tous les membres.

Le représentant de la RCC a rappelé que le GCDT avait effectivement approuvé un certain nombre de documents qui ne peuvent manifestement pas être contraignants pour les États Membres et les organisations régionales de télécommunication qui leur sont rattachées, mais peuvent néanmoins fournir des informations générales utiles dans leurs activités de préparation de la CMDT.

Le représentant des Bahamas a estimé que la proposition de la Présidente du GCDT constituait "un pas dans la bonne direction" et fait observer qu'on tient parfois pour acquis que tous les participants ont pris part à de nombreuses discussions et qu'ils connaissent bien non seulement le jargon et les acronymes, mais aussi les méthodes.

En réponse aux observations formulées, le représentant du BDT a présenté le statut des documents approuvés par le GCDT indiqués ci-après, en attirant l'attention sur ceux qui ont déjà été publiés via l'Interface pour les propositions aux conférences (CPI) pour permettre aux membres d'y intégrer leurs propositions de révision et d'amélioration:

1) Projet de Déclaration de la CMDT.

2) Projet de Plan d'action de la CMDT, tel qu'il a été révisé et approuvé par le GCDT à sa réunion de novembre 2021.  
**Note**: Étant donné que les travaux en cours au sein du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier de l'Union pour la période 2024-2027 auront une incidence sur certaines des informations figurant dans ce projet de Plan d'action de la CMDT, le secrétariat du BDT a demandé aux participants à la réunion actuelle de fournir des orientations sur la marche à suivre. Au cours d'une discussion ultérieure, les participants sont convenus que le [Document 70](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0070/en) constituerait le Document de base (voir les pages 25 et 26) et remplacerait de ce fait la version actuellement disponible via l'interface CPI.

3) Les champs d'application révisés des Questions confiées aux Commissions d'études 1 et 2 approuvés à la réunion de novembre 2021 du GCDT ont été publiés via l'interface CPI respectivement en tant qu'Annexes 1 et 2 du Rapport de la Présidente du GCDT à la CMDT.

En outre, le secrétariat du BDT s'est engagé à centraliser dans un même espace tous les produits finals du GCDT (éventuellement sur le site web de la CMDT).

### 4.2.4 Prochaines étapes

Les participants à la réunion IRM-3 ont remercié le secrétariat pour les mesures qu'il a déjà prises en vue de publier certains des documents de base, se sont félicités de la volonté du secrétariat de créer un guichet unique et ont souligné qu'il était nécessaire d'indiquer clairement le statut de chaque document.

## 4.3 Projets de proposition sur les modifications apportées aux Résolutions et aux Questions confiées aux commissions d'études de la CMDT

[Document 64](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0064/fr) + Annexe 1: Cette contribution, établie par le secrétariat du BDT, regroupe les propositions visant à modifier ou à supprimer certaines Résolutions de la CMDT, ou à en ajouter de nouvelles. Elle se veut un document évolutif, qui devra être mis à jour en permanence, et comprend une liste des coordonnateurs régionaux désignés à cet effet.

### 4.3.1 Observations des participants

Le représentant des États-Unis a estimé que le document constituait un outil véritablement utile, qui fournira des indications sur la façon dont les régions peuvent rapprocher leurs points de vue, en particulier en ces dernières semaines de préparation. Le représentant du Botswana a demandé que ce document soit accessible en ligne. Le représentant de la République islamique d'Iran a ajouté qu'il faudrait en premier lieu le mettre à jour autant que faire se peut, notamment en ce qui concerne la Résolution 2. Le représentant du Nigéria a suggéré de télécharger le fichier sur Google Docs, pour qu'il soit actualisé à intervalles réguliers et accessible en permanence aux membres. Les trois pays ont considéré que cette contribution constituait un outil remarquable.

Le représentant du Koweït a demandé pourquoi le document faisait mention de cinq ou six priorités thématiques, alors qu'à ce jour, les discussions n'ont porté que sur quatre ou cinq priorités. Le Président du GT-GCDT-RDTP, groupe au sein duquel les priorités thématiques de l'UIT‑D ont été définies, a confirmé que son groupe avait approuvé quatre priorités, la cinquième ayant été laissée entre crochets faute de consensus. Il a été noté que la référence se rapportait sans doute au nouveau cadre stratégique de l'UIT dans son ensemble pour la période 2024-2027.

La Présidente de la réunion IRM-3 est convenue que le document continuerait d'être enrichi par de nouvelles contributions émanant des différentes organisations régionales de télécommunication et a invité les régions n'ayant pas soumis de contributions ou de propositions à en informer le secrétariat du BDT.

### 4.3.2 Prochaines étapes

Les participants à la réunion IRM-3 ont pris note du document, ainsi que des observations formulées, et ont demandé au secrétariat du BDT de mettre le document à jour et de le publier dans un répertoire en ligne, où il pourra être consulté et mis à jour périodiquement par les coordonnateurs participant aux travaux préparatoires de la CMDT.

## 4.4 Bases à prendre en compte pour la répartition des documents et de la charge de travail entre les commissions à la CMDT

[Document 69](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0069/fr): Cette contribution du secrétariat du BDT est fondée sur les mandats des cinq Commissions de la CMDT, tels qu'ils ont été définis et approuvés par le GCDT en mai 2021 (voir le [Document TDAG-21/17](https://www.itu.int/md/D18-TDAG28-C-0017/fr)).

### 4.4.1 Observations des participants

Le représentant de la Fédération de Russie a suggéré que la Résolution 2 (Établissement de commissions d'études de l'UIT-D) dans son intégralité, y compris les Questions à étudier, soit attribuée à la Commission 3 (Objectifs), faisant valoir que cette Résolution est sans rapport avec les procédures et les méthodes de travail, qui sont toutes définies dans la Résolution 1 de la CMDT. Cette délégation a insisté sur la nécessité de confier ces tâches à une seule et même commission, afin d'éviter les multiples échanges de notes émanant des présidents de commissions. Le représentant de la Hongrie a appuyé ces propositions.

### 4.4.2 Prochaines étapes

Les participants à la réunion IRM-3 ont pris note du document et demandé au secrétariat du BDT de revoir et d'adapter sa proposition de répartition, en tenant compte des observations ci-dessus, afin de garantir une répartition équilibrée des tâches entre les commissions et d'éviter les blocages susceptibles de compromettre le bon déroulement de la Conférence.

## 4.5 Le Plan d'action de la CMDT comme document de base

[Document 70](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0070/fr): Cette contribution a été élaborée par le BDT afin de recueillir les vues et les avis des participants sur la question de savoir s'il convenait ou non de l'utiliser comme document de base. Lors de sa réunion de novembre 2021, le GCDT a examiné et révisé une liste de réalisations et de produits figurant dans le projet de Plan d'action de la CMDT soumis par le Groupe de travail chargé de la planification stratégique et opérationnelle qui lui est rattaché. Le GCDT était convenu que les réalisations et produits révisés pourraient servir de base aux membres pour formuler d'autres propositions de révision et apporter d'autres améliorations en vue de la CMDT. Sachant que l'avant-projet de Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027 serait disponible en janvier 2022, le BDT avait indiqué, lors de la réunion de novembre, qu'il présenterait un Plan d'action actualisé tenant compte des ajustements nécessaires pour aligner le Plan sur le nouveau cadre du Plan stratégique de l'UIT. Par conséquent, le [Document 70](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0070/fr) tient compte des discussions de la deuxième réunion du GTC-SFP tenue en janvier 2022, sur la base de la contribution du secrétariat à l'Annexe 1 de la Résolution 71 de la Conférence de plénipotentiaires relative au projet de Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.

### 4.5.1 Observations des participants

Le représentant de l'Arabie saoudite a félicité le BDT et prié instamment le secrétariat de diffuser le document à tous ceux qui pourront le trouver utile.

Le représentant des États-Unis a indiqué que le document constituait un bon point de départ pour déterminer la façon de faire correspondre certaines des discussions menées au sein du GCDT ainsi que le processus de planification stratégique et le nouveau Plan d'action.

Le représentant de la Fédération de Russie a fait observer que les crochets, en particulier au § 4.4 [Mise en œuvre de la priorité thématique relative à la cybersécurité], associés au texte surligné en jaune, prêtaient à confusion. Il a demandé s'il était possible de supprimer simplement les crochets dans le document et de les remplacer par une référence.

Le représentant des Émirats arabes unis a demandé si des modifications seraient apportées au Plan d'action de la CMDT proposé une fois que les résultats de la réunion du GTC-SFP du 20 mars 2022 seraient publiés en vue de la session du Conseil (21-31 mars 2022). Le secrétariat du BDT a répondu que si les participants acceptaient de soumettre le Document 70 en tant que contribution aux travaux de la Conférence, il en élaborerait une version actualisée pour tenir compte des modifications éventuelles apportées au projet de Plan stratégique de l'UIT qui ont des incidences sur le Plan d'action de la CMDT proposé.

Le représentant de la République islamique d'Iran a souligné que le [Document 70](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0070/fr) était extrêmement important et que comme chacun sait, il existait des divergences de vues entre les membres de l'UIT au sujet du projet de Plan d'action de la CMDT. Il est donc important de trouver un moyen de réduire au minimum ou de surmonter ces désaccords. Ce document donne un aperçu de la cause de ces divergences, ce qui facilitera considérablement les négociations à venir.

En réponse au représentant de l'Arabie saoudite, le secrétariat du BDT a expliqué que sa démarche consisterait à publier le document, en règle générale, à titre d'information uniquement, ou à le mettre à disposition via l'Interface pour les propositions aux conférences, afin de susciter d'autres propositions de révision et d'amélioration.

Le représentant de l'Arabie saoudite a souligné qu'il n'était pas possible de conférer un statut officiel au document, mais que la meilleure solution consisterait à le transmettre à toutes les régions après la session du Conseil (21-31 mars 2022), afin de les tenir dûment informées. Le représentant des États-Unis a souligné que le Plan d'action de la CMDT devait être adopté lors de la CMDT et a ajouté que certaines des divergences, par exemple en ce qui concerne la proposition tendant à faire de la cybersécurité une priorité thématique, pourraient être surmontées dans le cadre de nouvelles négociations entre les membres.

Étant donné que les travaux de l'UIT-D sont en définitive déterminés par les décisions de la CMDT, la Présidente du GCDT a proposé de soumettre le [Document 70](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0070/fr) à la Conférence en tant que document de base. Les organisations régionales de télécommunication et les États Membres pourront ensuite le modifier, tout en tenant compte des discussions en cours au sein du GTC-SFP sur le cadre stratégique de l'UIT dans son ensemble et sur le Plan stratégique pour la période 2024-2027.

Le représentant de la République islamique d'Iran s'est dit favorable à cette proposition et a ajouté que le document pourrait également être transmis à d'autres réunions, en particulier à la réunion du 20 mars 2022 du GTC-SFP. Le représentant de la Fédération de Russie a approuvé la proposition de l'Arabie saoudite tendant à distribuer le document en tant que document contenant des informations générales et rendant compte des discussions qui ont eu lieu ainsi que des priorités recensées au niveau régional. L'orateur a noté que la proposition des États-Unis visant à soumettre le document à la Conférence était également judicieuse, mais a ajouté qu'il était évident que ce document devait être considéré comme un document fournissant des informations générales, et non comme une contribution. et qu'il ne savait toujours pas comment le document serait transmis à la Conférence avec des crochets et si cela aiderait la Conférence.

Le représentant du Zimbabwe a fait remarquer que l'élaboration du document avait nécessité beaucoup d’efforts, tant au sein du GT-GCDT-SOP qu'au sein du GCDT lui-même, et que de nombreux compromis avaient été faits. Il a suggéré qu'étant donné que les éléments laissés entre crochets pour lesquels aucun consensus n'avait été obtenu étaient très peu nombreux, il serait préférable de transmettre le document à la Conférence, dans une annexe du rapport du GCDT ou en tant que document de base. En outre, les États Membres devraient être encouragés à examiner les textes entre crochets et à soumettre des contributions sur ces éléments, afin d'aider la Conférence à trouver un consensus à leur sujet.

La Présidente du GCDT a partagé l'avis du Zimbabwe et rappelé que le BDT avait toujours établi un projet de Plan d'action de la CMDT en vue de permettre aux membres de formuler des observations à cet égard. Elle a noté qu'un consensus s'était dégagé sur un certain nombre de points et a recommandé que le [Document 70](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0070/fr) soit accepté en tant que document de base, ce qui signifie simplement qu'il sert de point de départ. Elle a demandé au secrétariat du BDT d'ajouter ce document dans le guichet unique qu'il s'est engagé à créer pour regrouper les documents finals examinés précédemment, et de signaler clairement qu'il est possible d'apporter de nouvelles modifications à ces documents. Elle a rappelé que le Plan d'action émanait toujours de la CMDT et qu'il convenait de maintenir cette pratique.

### 4.5.2 Prochaines étapes

Les participants à la réunion IRM-3 ont pris note du document et accepté que la Directrice du BDT le soumette à la CMDT en tant que document de base, afin que les membres présentent d'autres propositions de révision et d'amélioration. Les éléments surlignés en jaune désignent des points qui ne font pas l'objet d'un consensus, et resteront entre crochets afin d'être signalés comme tels pour faciliter les négociations à l'approche de la CMDT.

# 5 Clôture de la réunion

Mme Bogdan-Martin, après avoir évoqué les progrès réalisés au cours de cette réunion, a souligné que la CMDT ferait date. "Ensemble, nous allons réécrire la feuille de route pour la connectivité numérique, pour permettre à chacun de bénéficier des avantages du monde numérique." La Directrice du BDT a noté qu'il fallait poursuivre les efforts en ce qui concerne le contenu et encouragé les groupes régionaux à faire avancer leurs travaux et à continuer de dialoguer entre eux. Elle a remercié Mme Ingabire pour la manière remarquable dont elle a dirigé les débats. "Je suis convaincue que votre conduite avisée des travaux contribuera au bon déroulement de la CMDT."

Mme Ingabire a remercié la Directrice pour ses propos aimables et pour l'organisation remarquable de la réunion; elle a également adressé ses remerciements aux participants pour leurs contributions et observations constructives pendant les discussions, au secrétariat et au personnel du BDT, ainsi qu'aux interprètes, d'avoir facilité les délibérations et les débats sur les documents présentés à la réunion. La Présidente a félicité tous les participants d'avoir entamé les préparatifs à bref délai, ce qui a permis d'engager des discussions constructives et d'assurer le bon déroulement de la réunion (qui n'a duré qu'un jour et non deux, comme prévu). Elle a exprimé sa reconnaissance à tous les pays, qui se sont prononcés dans leur immense majorité en faveur du choix du Rwanda comme pays hôte de la CMDT. Pour conclure, Mme Ingabire a déclaré ce qui suit: "D'ici à la Conférence, de nombreux débats auront lieu pour s'assurer que celle-ci aboutisse à des résultats concrets. Je me réjouis à la perspective de poursuivre les travaux préparatoires et de vous retrouver à Kigali en juin 2022. Mais avant tout, je compte sur tous les États Membres et sur tous nos collègues pour faire en sorte que la CMDT soit couronnée de succès."

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_